Procès-verbal du Conseil Municipal
Séance du 10 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 10 octobre2023 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **SAINTE EULALIE EN ROYANS**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier TESTOUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/10/2023

Présents : M. Olivier TESTOUD Maire, M. Jean-Pierre LACOURM. Christophe BELLIER, Mme Gersande VASSIEUX, M. Gérald MARTINI, M. Thierry ROMEY, Mme Gaëlle CURTET, M. Julien JARRAND-MARTIN, Mme Nathalie CHABAL

Absents : Mme Victoria ROMEY, M. Jérémy BEAULIEU, Mme Emmanuelle BENISTAND-HECTOR, M. Damien MONNET, M. Franck WODARCZAK

Pouvoir : M. Franck WODARCZAK → M. Thierry ROMEY

Secrétaire de séance : Mme Nathalie CHABAL

1. **Approbation du procès-verbal précédent**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal précédent a été approuvé à l'unanimité.

2. **Délibérations**

<u>Objet :</u> Budget communal : DM 2

INVESTISSEMENT			
Dépenses		**Recettes**	
Article (Chap.) - Opération	*Montant*	*Article (Chap.) - Opération*	*Montant*
2031 (20) : Frais d'étude	- 600.00 €		
2315 (23) : Installation, matériel et outillage	600.00 €		
	0,00		

<u>Objet :</u> admission non-valeur budget eau

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du trésorier concernant l'admission en non-valeur de 145.60 € sur le budget de l'eau.
Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :
- **D'accepter** la mise en non-valeur des sommes données par Monsieur le Trésorier.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette délibération.

<u>Objet :</u> Rétrocession par la CCRV de la compétence voirie à la commune

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Commune va délibérer pour rétrocéder la compétence voirie aux communes.
Il informe qu'il y a lieu d'accepter cette rétrocession selon les conditions qui seront décidées lors du prochain conseil communautaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** que la compétence voirie soit rétrocédée à la commune.
- **Charge et autorise** Mr Le Maire à effectuer les démarches et signer tous documents nécessaires

Objet : Révision tarif des concessions au cimetière

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°39/2013 du 16 septembre 2013 fixant les tarifs de concession au cimetière. Les tarifs étaient fixés comme suit :

- 50€/m² pour une concession perpétuelle

Il propose de modifier la durée et le tarif des concessions qui seront vendues a compté de ce jour.
Ainsi, il propose :

- Concession cinquantenaire : 70 €/m²
- Concession trentenaire : 50 €/m²
- Case au colombarium 30 ans : 600 €
- Case au columbarium 15 ans : 400 €

Ces tarifs concernent des concessions simples, en cas de concession multiple, le tarif est adapté proportionnellement.

Il demande à l'assemblée d'émettre son avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Valide** les tarifs proposés ci-dessus
- **Charge et autorise** Mr Le Maire à effectuer les démarches et signer tous documents nécessaires

Objet : Révision tarif location salle des associations et cours de l'école

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°39/2013du 16 septembre 2013 fixant les tarifs de location de la salle des associations. Les tarifs étaient fixés comme suit :

- 75€ la journée
- 90€ deux jours de suite
- 130€ pour la journée du 31 décembre et celle du 1er janvier
- 30€ pour la demi-journée

Le maire propose de modifier les tarifs comme suit :

- **30 € la demi-journée**
- **80 € la journée**
- **100 € deux jours**
- **130 € jour de l'an**

Il propose également de mettre en place un tarif pour l'utilisation de la cour de l'école comme suit :

- **70 € / jour**
- **100 € / jour avec fourniture de tables et de chaises**

Il demande à l'assemblée d'émettre son avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Valide** les tarifs proposés ci-dessus
- **Charge et autorise** Mr Le Maire à effectuer les démarches et signer tous documents nécessaires

Objet : vente maison familiale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a une proposition d'achat pour la Maison Familiale située sur la parcelle AD 178 pour une superficie de 5 566 m² qui a été faite par Mr Benjamin CLOT.
Le prix de vente proposé est de 75 000 €.

Il demande au conseil municipal d'émettre son avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** de vendre la Maison familiale à Mr Benjamin CLOT au prix de 75 000 €.
- **Charge et autorise** Mr Le Maire à effectuer les démarches et signer tous documents nécessaires

Questions diverses

Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 12 janvier 2024 à 18h30.

Séance levée à 21h30

Le Maire,
Olivier TESTOUD

La secrétaire,
CHABAL Nathalie